
Don de la députation de la section du Mont-Blanc (Paris) pour la construction d'un vaisseau, lors de la séance du 15 vendémiaire an III (6 octobre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Don de la députation de la section du Mont-Blanc (Paris) pour la construction d'un vaisseau, lors de la séance du 15 vendémiaire an III (6 octobre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCVIII - Du 3 vendémiaire au 17 vendémiaire an III (24 septembre au 8 octobre 1794) Paris : CNRS éditions, 1994. p. 352;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1994_num_98_1_17167_t1_0352_0000_12

Fichier pdf généré le 07/10/2019

laquelle ils lui déclarent qu'ayant plaidé la cause des hommes de couleur, il ne peut être membre de la commission chargée de l'examen de l'affaire des colonies, et qu'en conséquence ils le récuse. Il demande que la Convention juge si, en vertu de cette lettre, il doit donner sa démission.

La Convention passe à l'ordre du jour (83).

50

La société populaire de Réunion-sur-Oise [ci-devant Guise], département de l'Aisne, applaudit à l'énergie de la Convention nationale, l'invite à rester à son poste, et à maintenir le gouvernement révolutionnaire dans sa vigueur. Elle rappelle à sa justice que les cantons de Nouvion, Wasigny et ceux de la partie du nord du canton extérieur de Réunion, se sont levés en masse lors de l'envahissement d'une portion du département du Nord par l'ennemi, et qu'ils ont essuyé de sa part des vengeances cruelles. Elle demande pour eux l'indemnité qu'ils ont méritée par leur dévouement à la République.

Renvoyé au comité des Secours publics (84).

[*La société populaire de Réunion-sur-Oise à la Convention nationale, s. d.*] (85)

Citoyens représentans,

Vos glorieux travaux ont, dans tous les temps, excité notre admiration et notre reconnaissance; nous vous l'avons témoigné chaque fois que vous avez anéanti les factions qui s'étoient élevées contre la représentation nationale, contre l'unité et l'indivisibilité de la République. Soyez inébranlables à votre poste; maintenez le gouvernement révolutionnaire dont l'énergie peut seule conduire à l'exécution de l'acte constitutionnel, quand nos ennemis du dedans et du dehors seront terrassés; le peuple se ralliera toujours à vous, et sera votre soutien.

Nous réclamons votre justice en faveur de nos malheureux frères des cantons de Nouvion, de Wasigny et de ceux de la partie du Nord du canton extérieur, dont l'ennemi a incendié un très-grand nombre d'habitations, et pillé leurs meubles et effets.

Ces infortunés habitans des campagnes ont d'autant plus droit à la bienfaisance nationale, que, placés sur l'extrême frontière lors de l'envahissement d'une partie du département du

(83) P.-V., XLVI, 331. *Ann. R. F.*, n° 15; *J. Fr.*, n° 741; *F. de la Républ.*, n° 16; *Gazette Fr.*, n° 1009; *J. Mont.*, n° 160; *J. Perlet*, n° 743; *Mess. Soir*, n° 779; *M. U.*, XLIV, 234-235; *Rép.*, n° 16. Voir séance du 16 vendémiaire, n° 61.

(84) P.-V., XLVI, 331. *Gazette Fr.*, n° 1009; *J. Perlet*, n° 743; *Mess. Soir*, n° 779.

(85) *Débats*, n° 745, 250-251.

Nord par les satellites des despotes, ils ont encouru la vengeance de ces brigands, en se levant en masse contre eux à la fin d'août 1793 (vieux style) : ces braves républicains, secondés des autres du district de Vervins, ont contenu seuls (avant l'arrivée de nos troupes dans ces contrées) l'ennemi pendant douze jours; il ne se sont repliés que quand ils se sont vus accablés par cette horde d'esclaves enrégimentés, après en avoir tué et blessé plusieurs dans différens combats.

La société populaire de Réunion croit, citoyens-représentans, qu'il suffit de vous rappeler ce motif d'acharnement de l'ennemi contre de courageux habitans des campagnes, pour que vous leur accordiez l'indemnité qu'ils ont méritée par leur dévouement à la cause de la liberté.

Suivent les signatures.

Gossuin a appuyé la mention honorable sur ce que les habitans de Réunion-sur-Oise s'étoient portés sous les murs de Landrecies lorsque nos armées assiégeoient cette place pour aider à la reprendre, et qu'on avoit oublié d'en faire mention lors du rapport sur la reprise de cette place.

Mention honorable et insertion au bulletin.

51

Une députation de la section du Mont-Blanc [Paris] est admise à la barre. Elle exprime son dévouement à la République une et indivisible, et dépose sur le bureau une somme de 11 136 L 7 s. 6 d., produit d'une souscription que cette section a ouverte dans son arrondissement, et qu'elle destine à la construction d'un vaisseau.

Mention honorable, insertion au bulletin (86).

Citoyens représentans,

La section du Mont-Blanc, toujours jalouse de donner des preuves de son patriotisme, et voulant prouver qu'elle n'est pas la dernière à contribuer à défendre la République une et indivisible, et à combattre les ennemis intérieurs et extérieurs qui oseroient prétendre à la souveraineté du peuple, tant sur mer que sur terre, a arrêté à l'unanimité qu'il seroit fait une souscription dans son arrondissement.

Elle se monte à la somme de dix mille neuf cents quatre vingt trois livres deux sols six deniers, pour aider à la construction d'un vaisseau qui servira à ensevelir les ennemis de la Liberté et de l'égalité, elle les dépose entre vos mains.

Vive la République, la Convention (87).

(86) P.-V., XLVI, 332. *Moniteur*, XXII, 171; *C. Eg.*, n° 779; *J. Fr.*, n° 741; *Gazette Fr.*, n° 1009; *J. Mont.*, n° 160; *M. U.*, XLIV, 234.

(87) C 321, pl. 1341, p. 8. *Moniteur*, XXII, 171, donne la même somme que cette pièce.